

Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI Série O

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	NBC9183	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Date de création de la série :	12 mai 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Trust Banque Nationale inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2024 :	1 436,9 \$ millions	Sous-gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Manuvie limitée
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,00 %	Distribution :	Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
		Placement minimal :	Déterminé de façon contractuelle.

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à procurer une croissance à long terme du capital, tout en mettant l'accent sur la préservation du capital investi. Le fonds investit directement, ou au moyen de placement dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2024)

1. Banque Royale du Canada	6,5 %
2. Canadian Pacific Kansas City	6,2 %
3. Canadian Natural Resources Ltd.	5,6 %
4. Suncor Énergie Inc.	4,6 %
5. Financière Sun Life Inc.	4,5 %
6. Banque Toronto-Dominion	3,7 %
7. Constellation Software Inc.	3,5 %
8. Intact Corporation Financière	3,4 %
9. Banque de Montréal	3,0 %
10. CGI Group Inc., catégorie A	2,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	43,9 %
Nombre total de placements :	46

Répartition des placements (au 31 mars 2024)

Répartition sectorielle	
Finance	28,1 %
Industrie	21,2 %
Énergie	14,0 %
Technologies de l'information	10,3 %
Matériaux	10,1 %
Consommation discrétionnaire	4,5 %
Immobilier	4,3 %
Biens de consommation de base	3,2 %
Services de communication	3,0 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	1,3 %

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section indique le rendement des parts de la Série O du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de Série O du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série O sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série O du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- désirent recevoir un revenu de dividendes;
- désirent ajouter un volet de croissance à leur portefeuille.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos titres par l'intermédiaire de BNI.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2023, les frais du fonds s'élevaient à 0,03 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,00 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,03 %
Frais du fonds	0,03 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des titres de la Série O.

3. Autres frais

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de gestion négociés	Des frais de gestion sont négociés avec BNI et payés directement par l'investisseur qui a conclu une entente relative à un compte de Série O avec nous. Ceux-ci ne dépassent pas les frais de gestion de la Série Conseillers (maximum de 1,45 %). Ces frais s'ajoutent aux frais d'administration à taux fixe.
Autres frais	Frais de fermeture d'un compte enregistré seulement dans le cas où le compte de placement enregistré est ouvert auprès de BNI. 100 \$

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.
800, rue Saint-Jacques
bureau 43671
Montréal (Québec)
H3C 1A3

Téléphone : 514 871-2082
Sans frais : 1 888 270-3941
Courrier électronique :
investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.